

nationalité britannique." Attisé par les appels passionnés de M. MacKenzie, le feu du lanatisme enveloppa bientôt tout Ontario et pour l'exciter davantage, M. MacKenzie promit \$5,000 pour la tête de Riel. Afin de répandre le feu partout, les amis de M. Geoffrion demandèrent au Parlement fédéral d'imiter le gouvernement d'Ontario et proposèrent un vote de non confiance pour le blâmer de nes'être pas mis au nombre des persécuteurs des Métis.

Etait-ce le temps d'agir ? Proclamer alors l'amnistie, aurait eu pour effet de mettre le gouvernement fédéral en opposition avec toute la province d'Ontario et son gouvernement. Proclamer l'amnistie alors, c'était provoquer des désordres à Manitoba. Pendant que les passions étaient ainsi déchainées, l'amnistie serait restée lettre morte, et Riel n'aurait pu en profiter. Croyez vous que le gouvernement d'Ontario aurait alors cessé de le poursuivre et de mettre sa tête à prix ? Croyez-vous que Riel aurait pu se montrer alors à Manitoba ?

Il fallait attendre le calme et l'apaisement des passions soulevées par M. MacKeuzie. Il était de bonne politique d'attendre et de ne pas calmer une province en faisant naître dans une autre une agitation plus considérable, plus dangereuse que celle que l'on veuait de faire disparaître.

Quelle qu'ait été la conduite des chefs conservateurs dans cette circonstance, on ne peut rien dire contre le parti, ni la majorité de ses députés.

Avant la session de 1873; les députés n'avaient jamais cru qu'il fut possible d'accorder l'amnistie, et elle n'avait jamais jusqu'alors été l'objet d'une demande en chambre. Personne n'a pris

le gouvernement à parti sur cette affaire. Avons-nous vu MM. Dorion, Geoffrion, Fournier se lever et dire au gouvernement : " il nous faut l'amnistie " Non, jamais il n'ont osé en souffler mot en chambre ; ils se contentaient d'essayer de soulever dans nos campagnes un courant d'opinion populaire opposé à celui que M. MacKenzie avait fait naître dans l'Ouest.

En 1873, le parti conservateur en chambre s'émut sérieusement, et posa à MM Langevin et Robitaille son ultimatum : " il nous faut l'amnistie à tout prix," dirent-ils, sans quoi, ne comptez plus sur nous.

La preuve de ce que nous avançons est consignée dans les dépositions de Sir John, de M Langevin et de M Masson, devant le comité du Nord Ouest. Les ministres se rendirent à leur désir, et MM. Langevin et Robitaille déclarèrent qu'ils résigneraient si leurs collègues anglais refusaient d'accorder l'amnistie.

Voici ce que disait M. Langevin :

Je ne sache pas que le gouvernement ait fait d'autre promesse d'amnistie que celle contenue dans la proclamation du 6 décembre 1869, ou qu'aucun de ses membres ait fait aucune promesse au nom du gouvernement. Au commencement de la session du parlement en octobre dernier, j'eus deux entrevues avec un grand nombre de partisans du gouvernement de la Province de Québec au sujet de l'amnistie relative aux troubles du Nord-Ouest. Après avoir exprimé nos opinions et avoir discuté la question, je dis aux messieurs présents que si l'amnistie n'était pas accordée dans un temps raisonnable après la session du parlement je résignerais mon siège comme membre du gouvernement, et que mon collègue, l'Hon. M. Robitaille était prêt à faire et ferait comme moi. La raison pour laquelle je pensai pouvoir adopter cette ligne de conduite est que j'avais toujours cru que pour établir la paix et